



Garde du père les weeks ends des vacances scolaires

Par **mamangard**, le **19/06/2015 à 08:46**

Bonjour,

Nous sommes passés devant le JAF hier.

Lors de fixation des termes de garde durant les vacances scolaires, le papa à informé le juge, que 15 jours de vacances avec sa fille c'était trop long car celle ci me réclamait beaucoup (3 ans et demi), de même, il estimait que même une semaine de vacances complète serait trop pour elle également car elle me réclamerait beaucoup également.

Le juge a donc décidé que le papa n'aurait pas la garde de sa fille pendant les vacances scolaires jusqu'au 5 ans révolus de l'enfant. Ce qu'a accepté le papa.

Le droit de visite et d'hébergement a donc était défini comme suit :

- Les Mardi soirs et Jeudi Soir de chaque semaine et un week end sur 2.

Ma question est la suivante : Ce droit de visite est il applicable pendant les vacances scolaires ? Le papa peut t il l'a "réclamer" un week end sur 2 pendant les congés scolaires ?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.